

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
Séance du 23 avril 2026
Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laëtitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

Délibération n°2026-17 – Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget annexe eau

Le maire, Julien BIRRE, s'absente au moment du vote.

M. Marc HENRION, président de séance, indique aux membres du conseil municipal que M. Jean-François LAPAQUELLERIE trésorier de la commune, a transmis le compte financier unique du budget annexe eau pour l'exercice 2025 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte financier unique, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BE : Investissement - Dépenses	CFU 2025	BE : investissement - Recettes	CFU 2025
D-21 - Immobilisations corporelles	139 516,65 €	R-13 - Subvention d'investissement	67 111,00 €
D-16 - Emprunts et dettes assimilées	39 517,73 €	R-10 - Dotations fonds divers et réserves	23 209,05 €
D-040 - Opérations d'ordre de transfert	15 517,67 €	R-040 - Opérations d'ordre de transfert	60 639,26 €
TOTAL DÉPENSES Investissement	194 552,05 €	TOTAL RECETTES Investissement	150 959,31 €
BE : Fonctionnement - Dépenses	CFU 2025	BE : Fonctionnement - Recettes	CFU 2025
D-011 - Charges à caractère général	73 840,98 €	R-70 - Produits services, domaines...	159 520,08 €
D-012 - Charges de personnel et frais ass.	20 454,37 €	R-75 - Autres produits de gestion courante	738,85 €
D-014 - Atténuation de produits	17 226,92 €		
D-65 - Autres charges de gestion courante	0,05 €		
TOTAL DÉPENSES DE GESTION	111 522,32 €	TOTAL RECETTES DE GESTION	160 258,93 €
D-66 - Charges financières	11 863,36 €	R-77 - Produits exceptionnels	0,00 €
D-67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		
TOTAL RECETTES Réelles Fonctionnement	123 385,68 €	TOTAL RECETTES Réelles Fonctionnement	160 258,93 €
D-68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	R-042 - Opérations d'ordre de transfert	15 517,67 €
D-042 - Opération d'ordre de transfert	60 639,26 €		
TOTAL RECETTES Globales Fonctionnement	184 024,94 €	TOTAL RECETTES Globales Fonctionnement	175 776,60 €

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le CFU 2025 du budget annexe eau

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX



Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le doyen,
Marc HENRION




Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
 Séance du 23 avril 2026
 Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laëtitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgane LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
 M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 18

Délibération n°2026-18 – Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget principal

Le maire, Julien BIRRE, s'absente au moment du vote.

M. Marc HENRION, président de séance, indique aux membres du conseil municipal que M. Jean-François LAPAQUELLERIE trésorier de la commune, a transmis le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte financier unique, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BP : Investissements - Dépenses	CFU 2025	BP : Investissements - Recettes	CFU 2025
D-204 - Subventions d'équipement	51 300,00 €	R-13 - Subvention d'investissement	33 006,15 €
D-21 - Immobilisations corporelles	100 499,92 €	R-10 - Dotations fonds divers et réserves	191 428,99 €
D-16 - Emprunts et dettes assimilées	64 252,61 €	R-021 - Virement section fonctionnement	0,00 €
D-040 - Opérations d'ordre de transfert	214 916,14 €	R-040 - Opérations d'ordre de transfert	404 930,49 €
TOTAL DÉPENSES Investissements	430 968,67 €	TOTAL Recettes Investissements	629 365,63 €
BP : Fonctionnement - Dépenses	CFU 2025	BP : Fonctionnement - Recettes	CFU 2025
D-011 - Charges à caractère général	169 076,28 €	R-013 - Atténuations de charges	59 389,89 €
D-012 - Charges de personnel et frais ...	359 231,93 €	R-70 - Produits des services,...	71 808,45 €
D-014 - Atténuation de produits	60 145,00 €	R-73 - Impôts & taxes	22 979,13 €
D-65 - Autres charges de gestion courante	160 169,81 €	R-731 - Fiscalité locale	339 624,00 €
		R-74 - Dotations, subventions et ...	380 940,02 €
		R-75 - Autres produits de gestion ...	45 294,66 €
DÉPENSES DE GESTION	748 623,02 €	RECETTES DE GESTION	920 036,15 €
D-66 - Charges financières	15 771,03 €	R-77 - Produits exceptionnels	154 025,00 €
TOTAL DÉPENSES Réelles Fonctionnement	764 394,05 €	TOTAL RECETTES Réelles Fonctionnement	1 074 061,15 €
D-68 - Dotations aux provisions	41,27 €	R-040 - Recette d'ordre de transfert	0,00 €
D-042 - Opération d'ordre de transfert	404 930,49 €	R-042 - Opération d'ordre de transfert	214 916,14 €
TOTAL DÉPENSES Globales Fonctionnement	1 169 365,81 €	TOTAL RECETTES Globales Fonctionnement	1 288 977,29 €

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le CFU 2025 du budget principal.

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX



Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le doyen,
Marc HENRION




Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
Séance du 23 avril 2026
Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laëtitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Délibération n°2026-19 – Approbation des résultats 2025 – Budget annexe eau

Le conseil municipal constatant les résultats de clôture du budget annexe eau de la commune d'Éole-en-Beauce suivants :

- ✓ Section d'investissement : **excédent de 128 904,30 €**
- ✓ Section de fonctionnement : **excédent de 91 427,04 €**

Décide, à l'unanimité, d'inscrire les sommes suivantes au budget annexe eau primitif 2026 :

- ✓ 128 904,30 € en report à nouveau en recettes d'investissement au compte 001.
- ✓ 91 427,04 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX



Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le Maire,
Julien BIRRE



Mairie de ÉOLE EN BEAUCE
(Eure-et-Loir)

Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
Séance du 23 avril 2026
Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laétitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Délibération n°2026-20 – Approbation des résultats 2025 – Budget principal

Le conseil municipal constatant les résultats de clôture de la commune d'Éole-en-Beauce suivants :

- ✓ Section d'investissement : déficit de 82 809,51 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 769 121,91 €

Compte tenu des crédits reportés en recettes d'investissement pour un montant de 81 747,00 € et en dépenses d'investissement pour un montant de 160 517,40 €,

Décide, à l'unanimité, d'inscrire les sommes suivantes au budget primitif 2026 :

- ✓ 82 809,51 € en report à nouveau en dépenses d'investissement au compte 001.
- ✓ 769 121,91 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement au compte 002.

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX



Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le Maire
Julien BIRRE



Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
Séance du 23 avril 2026
Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laëtitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Délibération n°2026-21 – Approbation du budget primitif 2026 – Budget annexe eau

Le conseil municipal, après en avoir étudié et voté le Compte Financier Unique 2025 de la commune, et l'affectation des résultats, approuve le budget primitif 2026 de l'eau qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 275 000 €
- En section d'investissement à 272 000 €

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX



Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le Maire,
Julien BIRRE



Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
Séance du 23 avril 2026
Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laétitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Délibération n°2026-22 – Approbation du budget primitif 2026 – Budget principal

Le conseil municipal, après en avoir étudié et voté le Compte Financier Unique 2025 de la commune, et l'affectation des résultats, approuve le budget primitif 2026 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 1.620.000 €
- En section d'investissement à 906.000 €

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX

Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le Maire,
Julien BIRRE



Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ÉOLE-EN-BEAUCE
Séance du 23 avril 2026
Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

PRÉSENTS : Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laëtitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,
M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Délibération n°2026-23 – Impôts locaux 2026

Les bases doivent augmenter de 0,8% entre 2025 et les prévisions 2026, il est proposé de ne pas faire varier les taux moyens des impôts locaux, soit :

- **Taxe Foncière Bâtie (TFB) :** 30,30 % ;
- **Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) :** 17,68 % ;
- **Taxe d'Habitation (TH) :** 6,52 %.

Pour rappel, ces taux des impôts locaux sont des taux moyens qui doivent entrer dans le cadre du lissage adopté par la nouvelle commune d'Éole-en-Beauce.

Le secrétaire de séance,
Vincent FAUCHEUX



Pour extrait certifié conforme,
À Éole-en-Beauce, le 24 avril 2026

Le Maire,
Julien BIRRE



Acte rendu exécutoire :

- Affiché le :
- Transmis au représentant de l'État le :

VOIE DE RECOURS ET DÉLAIS

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.